



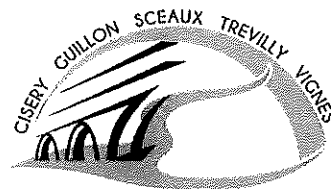
France Services

Agence Postale Communale

10 rue des vaux marins

89420 GUILLON TERRE PLAINE

☎ 07 56 41 60 98 ou 03 86 46 90 21



# CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT



Un service supplémentaire est mis à votre disposition au sein de l'Espace France Services  
(Prise de rendez-vous obligatoire)

Vous devez être présent au dépôt de la demande et au retrait du titre.

Les mineurs doivent impérativement être accompagnés de leur représentant légal.

## Ce qu'il faut prévoir avant le rendez-vous :

### 1 – La pré-demande

Sur le site internet : <https://ants.gouv>

(Possibilité d'effectuer cette demande à l'Espace France Services, il vous faudra une adresse mail valide ainsi qu'un numéro de téléphone portable).

**La pré-demande est valable 6 mois.**



Vous devez savoir les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents.

Ou vous pouvez vous connecter avec :



**France  
Connect**

(Possibilité d'effectuer cette demande à l'Espace France Services, il vous faudra vos identifiants et vos codes. Partenaires ci-dessous pour se connecter à France Connect :

Connexion en cours sur les sites de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés  
Choisissez un compte pour vous connecter :

impôts.gouv.fr

Assurance  
Maladie

Identité  
Numérique


AN

YRIS

AN

### 2 – Dépôt de la demande uniquement sur rendez-vous au 07.56.41.60.98

Vous devez apporter :

- La pré-demande ANTS
- 2 photos d'identité (de moins de 6 mois) non découpées 
- Ancien passeport ou ancienne carte nationale d'identité si renouvellement
- Justificatif de domicile récent de moins d'un an \*

**Pour les moins de 18 ans :**

- Pièce d'identité originale du parent

**Pièces complémentaires :**

- Convention parentale ou jugement de divorce pour les mineurs en garde alternée \*\*
- Acte de mariage pour faire apparaître « épouse » ou « époux »
- Acte de décès pour faire apparaître « veuve » ou « veuf »
- Justificatif de nationalité française : décret, déclaration d'acquisition (pour première demande)

**Acte de naissance :**

Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) (si première demande, carte perdue ou volée)

*Pour les personnes nées en France :*

En mairie du lieu de naissance. Si votre commune de naissance a adhéré au dispositif de Communication Electronique des Données de l'Etat-Civil (COMEDDEC), vous n'avez pas besoin de fournir votre acte de naissance.



Pour connaître les communes dématérialisées :

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

\* **Liste des justificatifs de domicile réglementaire :**

Avis d'imposition ou taxe d'habitation de l'année ; facture d'eau, électricité, gaz ou téléphone ; assurance habitation ; quittance de loyer d'un professionnel ; attestation « titulaire de contrat » fournisseur énergie, attestation de la commune.

**Si le demandeur est hébergé :** attestation d'hébergement + carte nationale d'identité de l'hébergeur + facture au nom de l'hébergeur.

\*\* **Garde alternée :**

Justificatifs de domicile et d'identité des 2 parents

### 3 – Prix et Validité

**GRATUIT** pour la première demande

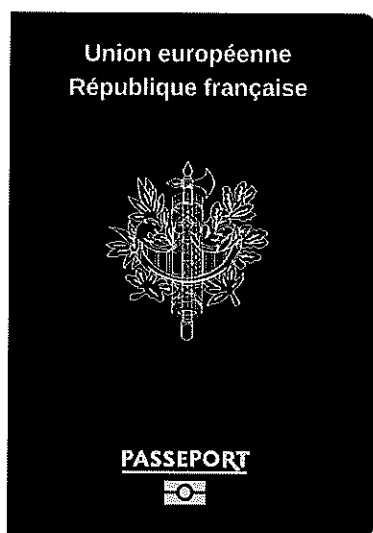
**GRATUIT** pour le renouvellement

**TIMBRE FISCAL à 25 €** pour perte ou vol

**Validité 10 ans**



Si votre carte nationale d'identité a été délivrée avant 2014 et que vous étiez majeur au moment de la délivrance, sa durée de validité est passée de 10 à 15 ans



**TIMBRE FISCAL à 86 €**  
pour un majeur de 18 ans et plus  
**Validité 10 ans**

**TIMBRE FISCAL à 42 €**  
pour un mineur entre 15 et 17 ans  
**Validité 5 ans**

**TIMBRE FISCAL à 17 €**  
pour un mineur entre 0 et 14 ans  
**Validité 5 ans**



*Timbre Fiscal à acheter avant le rendez-vous soit sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou chez un buraliste*

